

BMG Silver BullionFund

États financiers semestriels

Pour le semestre clos le 30 juin 2020 (non audités)



BMG
MANAGEMENT
SERVICES INC.
A BMG Company

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019

(non auditées)

	2020	2019
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie	124 174	109 375
Placements en lingots d'argent (Coût moyen : 11 310 941 \$; décembre 2019 : 10 576 793 \$)	12 745 736	11 522 024
Souscriptions à recevoir	9 900	3 200
Montants à recevoir du gestionnaire (note 4)	14 389	44 830
Total des actifs	12 894 199	11 679 429
PASSIFS		
Passifs courants		
Frais de gestion à payer	9 614	8 507
Rachats à payer	–	36 505
Créiteurs et charges à payer	37 212	26 889
Total des passifs, exclusion faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	46 826	71 901
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	12 847 373	11 607 528
Actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)		
Catégorie A	3 646 260	3 342 947
Catégorie D	1 549 059	852 232
Catégorie F	363 351	335 932
Catégorie I	7 288 703	7 076 417
	12 847 373	11 607 528

La valeur liquidative par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée à la note 3.

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration de BMG Management Services Inc.,
fiduciaire et gestionnaire de BMG Silver BullionFund



Nick Barisheff
Administrateur



Marty Nicandro
Administrateur

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les semestres clos les 30 juin

(non auditées)

	2020 \$	2019 \$
REVENUS DE PLACEMENTS		
Gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les placements en lingots d'argent	489 564	(426 489)
Gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les placements en lingots d'argent	21 686	(48 286)
Pertes de change	(1 710)	(352)
Frais de rachat anticipé	716	26
Autres	259	589
Total des gains (pertes) sur les placements	510 515	(474 512)
CHARGES		
Frais de gestion (note 4)	46 727	42 578
Frais de communication de l'information aux porteurs de parts	36 400	34 390
Frais d'entreposage des lingots	8 574	5 703
Taxe sur les services	11 220	9 353
Autres frais d'administration	3 640	3 631
Frais juridiques	7 280	5 068
Honoraires d'audit	6 370	6 335
Droits de dépôt	13 832	15 385
Charges du comité d'examen indépendant	366	543
Total des charges	134 409	122 986
Charges prises en charge par le gestionnaire (note 4)	(14 389)	(32 267)
Total des charges après la prise en charge	120 020	90 719
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	390 495	(565 231)
Augmentation (diminution) de l'actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)		
Catégorie A	91 033	(256 663)
Catégorie D	59 667	(38 227)
Catégorie F	27 509	(37 226)
Catégorie I	212 286	(233 115)
	390 495	(565 231)

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Pour les semestres clos les 30 juin
(non audités)

	2020 \$	2019 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	11 607 528	4 454 204
Émission de parts rachetables	1 460 836	6 864 022
Rachat de parts rachetables	(611 486)	(790 429)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	390 495	(565 231)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	12 847 373	9 962 566

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les semestres clos les 30 juin

(non auditées)

	2020 \$	2019 \$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	390 495	(565 231)
Ajustements visant à rapprocher la diminution nette de l'actif net découlant de l'exploitation aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		
Achat de placements en lingots d'argent	(1 155 000)	(6 504 000)
Produit de la vente de placements en lingots d'argent	442 538	535 737
(Gains nets réalisés) pertes nettes réalisées sur les placements en lingots d'argent	(21 686)	48 286
(Gains nets latents) pertes nettes latentes sur les placements en lingots d'argent	(489 564)	426 489
Variations nettes des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Diminution des montants à recevoir du gestionnaire	30 441	21 320
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	1 107	(744)
Augmentation des créiteurs et charges à payer	10 323	1 688
Sorties nettes liées aux activités d'exploitation	(791 346)	(6 036 455)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de parts rachetables	1 460 836	6 864 022
Augmentation des souscriptions à recevoir	(6 700)	-
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(611 486)	(790 429)
Diminution des rachats à payer	(36 505)	-
Entrées nettes liées aux activités de financement	806 145	6 073 593
Augmentation nette de la trésorerie durant la période	14 799	37 138
Trésorerie, à l'ouverture de la période	109 375	70 003
Trésorerie, à la clôture de la période	124 174	107 141

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 30 juin 2020

(non auditées)

	Onces attribuées	Onces non attribuées	Total des onces de métaux fins	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Total %
Lingots d'argent	520 513,689	3 893,575	524 407,264	11 310 941	12 745 736	99,2
Placements, montant net				11 310 941	12 745 736	99,2
Trésorerie et autres actifs, moins les passifs					101 637	0,8
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables					12 847 373	100,0

Au 31 décembre 2019

(audité)

	Onces attribuées	Onces non attribuées	Total des onces de métaux fins	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Total %
Lingots d'argent	488 522,459	3 875,656	492 398,115	10 576 793	11 522 024	99,3
Placements, montant net				10 576 793	11 522 024	99,3
Trésorerie et autres actifs, moins les passifs					85 504	0,7
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables					11 607 528	100,0

Les placements en lingots d'argent du Fonds BMG sont détenus séparément en vertu d'une entente de garde conclue auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) et sont attribués à leur propriétaire.

Chaque lingot d'argent attribué est enregistré selon l'affinerie, le poids exact en onces et le numéro d'identification.

Les placements en lingots d'argent du Fonds BMG sont libres et dégagés de tout privilège et réclamation que la grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) pourrait avoir, sauf si cette réclamation découle de frais non réglés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

(non auditées)

1. Constitution du Fonds

Le BMG Silver BullionFund (le « Fonds BMG ») a été établi en vertu des lois de la province de l'Ontario par une déclaration de fiducie-cadre et un règlement, tous deux datés du 21 septembre 2016, dans leur version modifiée. Le Fonds BMG a commencé ses activités le 26 septembre 2016. L'adresse du siège social du Fonds BMG est la suivante : 280-60 Renfrew Drive, Markham (Ontario) L3R 0E1. BMG Management Services Inc. (le « gestionnaire ») est le fiduciaire et le gestionnaire du Fonds BMG. Le Fonds BMG offre cinq catégories de parts.

Les états financiers se rapportent aux parts des catégories A, D, F et I. Les dates auxquelles les catégories ont commencé à être offertes sont les suivantes :

Catégorie A	26 septembre 2016	Catégorie F	26 septembre 2016
Catégorie D	16 janvier 2018	Catégorie I	27 février 2019

Toutes les catégories partagent les mêmes attributs en ce qui a trait à l'évaluation, mais sont soumises à une tarification différente pour ce qui est des frais de gestion.

Le Fonds BMG investit seulement dans des lingots d'argent. Son objectif est d'offrir aux investisseurs désireux de détenir des lingots d'argent aux fins de préservation du capital, de plus-value à long terme, de diversification de portefeuille et de couverture de portefeuille un choix sûr, pratique et peu coûteux. La stratégie de placement fixe du Fonds BMG évite le recours à un gestionnaire de portefeuille.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Cette section présente les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des présents états financiers.

Mode de préparation

Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), applicables à la préparation des états financiers intermédiaires, y compris la Norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Les états de la situation financière sont présentés au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019, et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont présentés pour les semestres clos les 30 juin 2020 et 2019. L'inventaire du portefeuille de placements est présenté au 30 juin 2020. Dans le présent document, le terme « périodes » renvoie aux périodes de présentation de l'information financière mentionnées précédemment. Les présents états financiers intermédiaires doivent être lus à la lumière des états financiers annuels qui se trouvent dans le rapport annuel de 2019 du Fonds BMG.

Le conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers intermédiaires le 29 septembre 2020.

Les états financiers intermédiaires ont été préparés selon la méthode du coût historique, qui a été modifiée par la réévaluation des placements en lingots d'argent à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds BMG.

Instruments financiers

a) Classement

Le Fonds BMG classe ses placements en lingots d'argent à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le Fonds BMG classe ses actifs financiers et ses passifs financiers qui ne sont pas des placements en lingots d'argent ni des parts rachetables dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti : trésorerie, montants à recevoir du gestionnaire et souscriptions à recevoir
- Passifs financiers au coût amorti et désignés comme autres passifs financiers : Crédeurs et charges à payer, frais de gestion à payer et remboursements à payer

b) Comptabilisation et décomptabilisation

Les achats et les ventes de placements en lingots d'argent sont comptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds BMG s'engage à acheter ou à vendre les placements. Les coûts de transaction relatifs à ces instruments sont comptabilisés directement dans les états du résultat global à mesure qu'ils sont engagés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

Perte totale subie. Les actifs financiers classés au coût amorti sont comptabilisés à la date à laquelle ils sont transférés au Fonds BMG à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits aux flux de trésorerie provenant des placements ont expiré ou que le Fonds BMG a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les passifs financiers, mis à part ceux qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission. Les passifs financiers découlant des parts rachetables émises par le Fonds BMG sont présentés au montant du rachat qui représente le droit des investisseurs à un intérêt résiduel dans l'actif net du Fonds BMG.

Les gains et les pertes réalisés sur les placements en lingots d'argent sont comptabilisés dans les états du résultat global. Le coût des placements en lingots d'argent est déterminé selon la méthode du coût moyen.

c) Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, le Fonds BMG évalue à la juste valeur tous les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de cette juste valeur étant comptabilisées dans les états du résultat global. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide d'une technique d'évaluation ou obtenue d'un courtier ou d'une contrepartie digne de confiance.

d) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel le Fonds BMG a accès à cette date.

La valeur du lingot d'argent est fondée sur le prix au comptant disponible. L'écart entre le prix au comptant du lingot d'argent et le coût moyen des placements en lingots d'argent détenus dans les états de la situation financière est présenté au poste « Pertes nettes latentes sur les placements en lingots d'argent ».

La juste valeur des placements libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date d'évaluation correspondante.

e) Classement des évaluations à la juste valeur

L'IFRS 13 exige que le Fonds BMG classe les évaluations de juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui tient compte de l'importance des données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux suivants :

Niveau 1	Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs
Niveau 2	Données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observables directement (prix) ou indirectement (dérivés de prix)
Niveau 3	Données non observables

La juste valeur des placements en lingots d'argent est classée au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Comptabilisation des produits et des charges

Le Fonds BMG comptabilise quotidiennement le revenu de placements et les charges selon la comptabilité d'exercice. Les charges associées spécifiquement à une catégorie de parts du Fonds BMG sont imputées directement à cette catégorie de parts. Les produits, les charges ainsi que les gains réalisés et latents (pertes réalisées et latentes) sont affectés à chacune des catégories du Fonds BMG, et ce, en fonction de sa quote-part de l'actif net total du Fonds BMG.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

Conversion de devises

Les souscriptions et les rachats du Fonds BMG sont libellés en dollars canadiens, le dollar canadien constituant la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les opérations en devises sont converties en monnaie fonctionnelle à l'aide des taux de change.

(non auditées)

prévaut aux dates auxquelles les transactions ont lieu. Les actifs et les passifs en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les pertes de change sont présentées dans les états du résultat global.

Calcul de la valeur liquidative par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

La valeur liquidative de chaque catégorie de parts du Fonds BMG est calculée en dollars canadiens à 16 h (heure de l'Est) chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto.

La valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG qui est utilisée pour les souscriptions et les rachats correspond au montant au titre de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables qui figure dans les états financiers.

Une valeur liquidative distincte est calculée pour chaque catégorie de parts du Fonds BMG en fonction de la quote-part de cette catégorie dans l'actif du Fonds BMG, déduction faite de la quote-part de cette catégorie dans le passif commun du Fonds BMG et de tous les passifs liés uniquement à cette catégorie particulière. La valeur liquidative par part d'une catégorie est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation applicable.

Impôts sur le résultat

Le Fonds BMG répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du résultat net du Fonds BMG aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts pour que le Fonds BMG n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds BMG ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que le Fonds BMG ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 6 pour obtenir de plus amples renseignements sur les pertes fiscales inutilisées.

Augmentation (diminution) de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Toute augmentation ou diminution de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables représente la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie du Fonds BMG en circulation au cours de la période (se reporter à la note 3).

Estimations et jugements critiques

Lors de l'application des méthodes comptables du Fonds BMG, la direction doit formuler des jugements, des estimations et des hypothèses sur la valeur comptable des actifs et des passifs lorsque celle-ci ne peut être obtenue facilement d'une autre source. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées périodiquement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées si la révision influe sur cette période, ou dans cette période et au cours de périodes futures si la révision influe à la fois sur la période en cours et des périodes futures.

Le conseil d'administration considère que la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds BMG exerce ses activités est le dollar canadien, car c'est la monnaie qui, selon le conseil, reflète le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents. En outre, le dollar canadien est la monnaie dans laquelle le Fonds BMG évalue son rendement et celle qui sert à l'émission ou au rachat des parts rachetables.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

Le Fonds BMG a suivi de près les développements liés à COVID-19, y compris les répercussions actuelles et éventuelles sur les économies mondiales et locales, et a mis en œuvre son plan de continuité des activités, assurant ainsi une interruption minimale de son activité. Les gouvernements du monde entier ont mis en place diverses mesures pour endiguer la propagation du virus, qui a touché directement et indirectement de nombreuses entreprises. La pandémie de COVID-19 a eu un effet positif sur le prix de l'or a entraîné l'appréciation de la juste valeur des placements pendant la période visée par le présent rapport. Les effets à long terme de la situation liée à la COVID-19 dépendront de développements futurs très incertains, en évolution rapide et difficiles à prévoir. L'ampleur de ces effets peut varier selon un certain nombre de scénarios, que les Fonds BMG continuent de surveiller et de prendre en considération.

Nouvelles normes, interprétations et modifications ayant prise d'effet le 1^{er} janvier 2019

Le Fonds BMG n'a pas eu à modifier ses méthodes comptables ni à faire des rajustements rétrospectifs à la suite de l'adoption de ces normes.

Nouvelles normes, interprétations et modifications ayant prise d'effet après le 30 juin 2020 qui n'ont pas été adoptées de manière anticipée

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 30 juin 2020, mais n'ont pas été adoptées de manière anticipée lors de l'établissement des présents états financiers. Aucune d'entre elles ne devrait avoir d'incidence significative sur les états financiers du Fonds BMG.

3. Parts rachetables

Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG représente une participation dans l'actif de cette catégorie du Fonds BMG. En règle générale, chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère les mêmes droits et privilèges. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère à son porteur un droit de vote lors des assemblées des porteurs de parts du Fonds BMG. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère également à son porteur le droit de participer à toute distribution venant du Fonds BMG, sous réserve de toute distribution des frais de gestion. Les fractions de part d'une catégorie du Fonds BMG confèrent à leur porteur, de façon proportionnelle, les mêmes droits que ceux qui se rattachent aux parts de cette catégorie du Fonds BMG, sauf le droit de vote. Toutes les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont entièrement payées lorsqu'elles sont émises et, en règle générale, elles ne sont pas transférables. Les parts de chaque catégorie du Fonds BMG peuvent être rachetées au gré de leur porteur. Le nombre de parts que le Fonds BMG peut émettre est illimité. Les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part de cette catégorie du Fonds BMG. Il n'existe aucun écart entre la valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG et l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie du Fonds BMG.

Opérations sur les capitaux propres au cours des semestres clos les 30 juin :

	Catégorie A		Catégorie D	
	2020	2019	2020	2019
Solde à l'ouverture de la période	415 405	469 731	81 693	33 883
Parts émises	59 790	35 917	80 637	31 989
Parts rachetées	(31 466)	(66 456)	(17 437)	(16 990)
Solde à la clôture de la période	443 729	439 192	144 893	48 882
Nombre moyen de parts en circulation	428 366	450 287	100 862	51 082
	Catégorie F		Catégorie I	
	2020	2019	2020	2019
Solde à l'ouverture de la période	40 288	76 429	641 045	–
Parts émises	23 888	–	–	641 145
Parts rachetées	(21 727)	(20 944)	–	(100)
Solde à la clôture de la période	42 449	55 485	641 045	641 045
Nombre moyen de parts en circulation	43 301	65 616	641 045	537 724

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

Total de l'actif net par catégorie et par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos le 30 juin 2020

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	Souscriptions	Rachats	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Augmentation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	3 342 947	461 732	(249 452)	91 033	3 646 260	8,22	0,21
Catégorie D	852 232	817 669	(180 539)	59 667	1 549 059	10,69	0,59
Catégorie F	335 932	181 405	(181 495)	27 509	363 351	8,56	0,64
Catégorie I	7 076 417	–	–	212 286	7 288 703	11,37	0,33
Total	11 607 528	1 460 806	(611 486)	390 495	12 847 373	s. o.	s. o.

Pour le semestre clos le 30 juin 2019

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	Souscriptions	Rachats	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Diminution de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	3 536 325	260 492	(482 178)	(256 663)	3 057 976	6,96	(0,57)
Catégorie D	328 199	302 530	(152 961)	(38 227)	439 541	8,99	(0,75)
Catégorie F	589 680	–	(154 360)	(37 226)	398 094	7,17	(0,57)
Catégorie I	–	6 301 000	(930)	(233 115)	6 066 955	9,46	(0,43)
Total	4 454 204	6 864 022	(790 429)	(565 231)	9 962 566	s. o.	s. o.

4. Transactions entre parties liées

Frais de gestion

La responsabilité des activités quotidiennes du Fonds BMG incombe au gestionnaire. Il fournit ou prend les dispositions nécessaires pour assurer la prestation de tous les services administratifs requis et il organise le placement des parts du Fonds BMG. Pour ces services, le Fonds BMG verse au gestionnaire des frais de gestion annuels établis selon les taux indiqués ci-dessous. Ces frais sont payables mensuellement à terme échu, et leur montant est déterminé en fonction de l'actif net quotidien moyen du Fonds BMG.

Catégorie A	2,25 %
Catégorie D	1,50 %
Catégorie F	1,25 %
Catégorie I	0,00 %

Pour le semestre clos le 30 juin 2020, le Fonds BMG a engagé des frais de gestion de 46 727 \$ (42 578 \$ en 2019).

Au cours du semestre clos le 30 juin 2020, le gestionnaire a absorbé des charges d'exploitation du Fonds BMG de 14 389 \$ (32 267 \$ en 2019). Le gestionnaire peut, à son gré, réduire les charges et revenir sur cette décision à tout moment.

Parts détenues par une partie liée

Le gestionnaire et ses sociétés affiliées ne détenaient aucune part du Fonds BMG au 30 juin 2020 et 2019.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

5. Frais de courtage

Une commission de vente peut être facturée par un courtier ou un représentant inscrit lorsqu'un investisseur achète des parts des catégories A ou B du Fonds BMG. Pour les parts des catégories A et B, le pourcentage maximal de la commission de vente est de 5,26% du montant net investi. La commission de vente n'est négociable que pour les parts des catégories A et B. À l'heure actuelle, aucune commission de vente n'est facturée pour la catégorie F du Fonds BMG. Un courtier à escompte peut exiger des frais au moment où un investisseur achète des parts de catégorie D.

Pour le premier semestre de 2020, le gestionnaire a versé aux courtiers des commissions de suivi totalisant 16 467 \$ (15 601 \$ en 2019).

6. Reports de pertes fiscales

Au 31 décembre 2020, le Fonds BMG ne disposait d'aucune perte autre qu'en capital pouvant servir à réduire le revenu imposable d'exercices ultérieurs.

Aux fins de l'impôt, le Fonds BMG traite généralement les gains réalisés à la disposition de lingots comme des gains en capital, et non comme un revenu, car il compte être un détenteur passif à long terme de lingots et il cède généralement ses placements en lingots uniquement dans le but de satisfaire aux demandes de rachat ou de financer le paiement de charges engagées par le Fonds BMG. L'Agence du revenu du Canada est toutefois d'avis que les gains ou les pertes de fiducies de fonds commun de placement découlant d'opérations sur des marchandises devraient généralement être traités aux fins de l'impôt comme un revenu ordinaire, plutôt que comme un gain en capital, bien que le traitement de chaque cas particulier demeure une question de fait à déterminer compte tenu de l'ensemble des circonstances. L'Agence du revenu du Canada pourrait adopter une telle position à l'égard des opérations du Fonds BMG visant des lingots.

Au 31 décembre 2019, le Fonds BMG ne disposait pas de reports de pertes autres qu'en capital (83 000 \$ au 31 décembre 2018) pouvant être déduits du revenu imposable d'exercices ultérieurs.

7. Gestion du risque financier

Les instruments financiers du Fonds BMG sont essentiellement constitués de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des montants à recevoir du courtier, des montants à recevoir du gestionnaire, des placements en lingots d'argent, des frais de gestion à payer, des rachats à payer et des créditeurs et charges à payer. Les instruments financiers du Fonds BMG sont exposés à divers risques, y compris les risques de marché, de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt et de change. Ces risques et les pratiques de gestion de risques utilisées par le Fonds BMG sont décrits ci-dessous.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des placements en lingots d'argent ou les flux de trésorerie futurs liés à ces placements fluctuent en raison des variations des cours ou du calendrier des opérations. Le prix de l'argent varie en fonction de divers facteurs, dont la demande, l'offre, les événements internationaux et la conjoncture économique. Le Fonds BMG utilise une stratégie de placement d'achat à long terme selon laquelle les achats ne visent qu'un type de placement. Comme le Fonds BMG ne loue pas de lingots d'argent, les seuls flux de trésorerie futurs proviennent des ventes de lingots d'argent. Les ventes de lingots sont nécessaires pour payer les rachats des parts lorsque les réserves en liquidités sont insuffisantes.

Au 30 juin 2020, l'incidence sur l'actif net du Fonds BMG d'une augmentation ou d'une diminution de 5 % du prix des lingots d'argent, dans la mesure où toutes les autres variables sont demeurées constantes, serait une augmentation (ou une diminution) de 637 287 \$ (576 101 \$ au 31 décembre 2019).

Le résultat réel variera en fonction de la quantité d'argent détenue et d'autres facteurs, et la différence pourrait être importante.

Risque de crédit

Au 30 juin 2020, le Fonds BMG n'avait pas de placements dans des titres de créance ou des instruments dérivés. Le Fonds BMG limite son exposition au risque de crédit en plaçant sa trésorerie auprès d'émetteurs dont la qualité de crédit est élevée. Les ventes de lingots d'argent, s'il y a lieu, sont effectuées auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) reconnue dans le domaine du courtage de métaux précieux. Le Fonds BMG peut être exposé à un risque de crédit à l'égard de cette grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) du fait d'opérations non réglées.

Risque de liquidité

Le Fonds BMG est exposé aux rachats de parts quotidiens en espèces de parts rachetables. Son objectif est de détenir un montant suffisant de trésorerie pour maintenir sa liquidité. De plus, les lingots d'argent sont facilement réalisables et liquides. Par conséquent, le risque de liquidité du Fonds BMG est minime. Tous les passifs sont exigibles à moins d'un an. Les parts rachetables sont rachetables à vue, au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour des périodes plus longues. Les tableaux ci-dessous analysent les données financières du Fonds BMG.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

les passifs dans les groupes d'échéances pertinentes en fonction de la période restante jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les sommes indiquées dans les tableaux reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

30 juin 2020

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– \$	9 614 \$	9 614 \$
Créditeurs et charges à payer	–	37 212	37 212
Parts rachetables	12 847 373	–	12 847 373

31 décembre 2019

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– \$	8 507 \$	8 507 \$
Rachats à payer	–	36 505	36 505
Créditeurs et charges à payer	–	26 889	26 889
Parts rachetables	11 607 528	–	11 607 528

Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019, la majorité des actifs et des passifs financiers du Fonds BMG ne portaient pas intérêt. Par conséquent, le Fonds BMG n'est pas directement exposé à un risque important lié aux fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Risque de change

Les lingots d'argent sont généralement cotés et négociés en dollars américains et, par conséquent, le Fonds BMG est vulnérable au risque de change. Le Fonds BMG ne couvre pas son risque de change.

Le Fonds BMG détient des liquidités en dollars canadiens et en dollars américains afin de payer le rachat de parts et régler les charges d'exploitation. Le gestionnaire surveille le solde de trésorerie du Fonds BMG quotidiennement, et il achète des lingots d'argent seulement lorsqu'il dispose d'un surplus de liquidités. Normalement, le solde de trésorerie est inférieur à 5 % des actifs du Fonds BMG.

Au 30 juin 2020, 99,5 % (99,3 % au 31 décembre 2019) de l'actif net du Fonds BMG était exposé au dollar américain. Si le taux de change par rapport au dollar canadien avait augmenté ou diminué de 1 % et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 127 884 \$ (115 302 \$ au 31 décembre 2019).

Le résultat réel peut différer de cette analyse de la sensibilité, et la différence pourrait être importante, parce que le prix des lingots tend à présenter une corrélation négative avec le dollar américain.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

Risque de change

30 juin 2020

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	44 820	79 354	124 174
Placements en lingots d'argent	12 745 736	–	12 745 736
Autres actifs nets	(2 127)	(20 410)	(22 537)
Actif net	12 788 429	58 944	12 847 373
Pourcentage	99,5 %	0,5 %	100,0 %

31 décembre 2019

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	10 215	99 160	109 375
Placements en lingots d'argent	11 522 024	–	11 522 024
Autres actifs nets	(2 002)	(21 869)	(23 871)
Actif net	11 530 237	77 291	11 607 528
Pourcentage	99,3 %	0,7 %	100,0 %

8. Gestion du capital

Les parts rachetables émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital du Fonds BMG. Le Fonds BMG n'est pas assujéti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part du Fonds BMG pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu au plus tard à 16 h, heure de l'Est, le jour d'évaluation où les parts doivent être rachetées. Par ailleurs, l'avis doit être irrévocable et la signature doit être attestée par une banque à charte canadienne, une société de fiducie ou un courtier en placement reconnu par le gestionnaire. Les parts sont rachetables moyennant un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative du Fonds BMG.

9. Évaluation de la juste valeur

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des montants à recevoir du courtier, des montants à recevoir du gestionnaire, des créiteurs et charges à payer, des frais de gestion à payer, des rachats à payer de même que l'obligation du Fonds BMG au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur est classée de niveau 1 lorsque le placement en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé de niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont classés de niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés de niveau 3.

Aucun transfert entre les niveaux n'a eu lieu pendant les périodes closes les 30 juin 2020 et 2019. De plus, aucun placement ni aucune opération n'étaient classés de niveau 3 pendant les périodes closes les 30 juin 2020 et 2019.



B M G M A N A G E M E N T S E R V I C E S I N C .

HEAD OFFICE 280-60 RENFREW DRIVE, MARKHAM, ON L3R 0E1 CANADA
1.888.474.1001 | 905.474.1001 | BMG-GROUP.COM | INFO@BMG-GROUP.COM

The BMG Group of Companies includes the parent company, BMG Group Inc., and its wholly owned subsidiaries, BMG Management Services Inc., BMG Marketing Services Inc., BMG DSC Inc. and Bullion Custodial Services Inc. (collectively, "BMG").

The forward-looking information, opinions, estimates and projections contained herein are solely those of BMG Management Services Inc. ("BMS"), a BMG company, and are subject to change without notice. BMS makes every effort to ensure that the information has been derived from sources believed to be reliable and accurate. However, BMS assumes no responsibility for any losses or damages, whether direct or indirect, that arise out of the use of this information. BMS is the investment manager of BMG BullionFund™, BMG Gold BullionFund™ and BMG Silver BullionFund™ (collectively, "BMG Funds"). The information should not be regarded by recipients as a substitute for the exercise of their own judgment. Commissions, trailing commissions, management fees and expenses may all be associated with an investment in BMG Funds™. Please read the prospectus before investing. BMG BullionFund™, BMG Gold BullionFund™ and BMG Silver BullionFund™ are not guaranteed, their units fluctuate in value and past performance may not be repeated.